



Partage de trajet sans jugement

Par **fabrice99999**, le **19/01/2015** à **16:06**

Bonjour,

Suite à la séparation avec mon ex compagne en mai 2014 à cause de mon licenciement, elle est repartie dans le département du Gard (département de naissance où réside sa famille) avec nos enfants(deux) et moi je suis resté dans le département de l'Eure qui était notre lieu de résidence habituel. Suite à cette séparation j'ai fait une conciliation amiable comme on me l'a conseiller afin d'éviter un maximum de procédure mais bon elle a refusé et s'est de suite réfugié derrière un avocat, et ce dernier lui a conseiller de ne pas répondre à la conciliation et de faire front et donc cet avocat lui à dit de refuser le partage de trajet et le reste mis à part la pension que je souhaitais donner si les conditions étaient rassemblées sur mes "exigences" sachant qu'aucun jugement n'ai donné à ce jour et aucune convocation existante au TGI de Nîmes alors que selon les dires de mon ex-compagne le dossier serais présent depuis mi-décembre au TGI.

Merci à vous.

FP